



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que le **règlement de contrôle intérimaire numéro n° 346-2024, assurant la protection de certains immeubles construits avant 1940**, est entré en vigueur le 5 février 2025, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

DONNÉ À HUNTINGDON, 10 février 2025.

Pierre Caza  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de MARIO MILLER certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 19 et 16 le 19/02 jour de février 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 jour de Février 2025.

---

Directeur(trice) général(e) et  
greffier(ère)-trésorier(ère)